

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES NOUVEAUX CCAG

### Formation à Lyon

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez certainement, suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code de la commande publique en avril 2019, le Gouvernement a souhaité, dans le prolongement de cet élan de simplification et de modernisation du droit de la commande publique, réformer les CCAG. La nouvelle version des cahiers des clauses administratives générales (CCAG) a été publiée en **avril 2021**.

Afin d'anticiper l'entrée en vigueur de ces CCAG, le Cabinet ASEA en partenariat avec Projets et Enjeux Publics organise une série de 4 formations.

Module n° 1 « Présentation générale des nouveaux CCAG » : Passation et préparation du marché (Rééquilibrage des relations contractuelles au profit des opérateurs économiques ; Promotion du développement durable et du critère social ; Propriété intellectuelle et utilisation des résultats du marché), Exécution du marché (Délais, prix, primes), Réception / Réclamation du marché (Pénalités et résiliation, Réception, Réclamations)

Module n° 2 « CCAG Maîtrise d'œuvre et CCAG travaux »

Module n° 3 « CCAG TIC et CCAG PI »

Module n° 4 « CCAG FCS ».

Afin de vous accompagner dans la maîtrise de ces nouveaux CCAG, le cabinet ASEA souhaite vous proposer une série de formations en intra, en distanciel, aux dates suivantes :

Module 1

Mardi 27 avril 9h-17h

Module 2

Mardi 4 mai 9h-12h30

Module 3

Mardi 11 mai 9h-12h30

Module 4

Jeudi 20 mai 9h-12h30

**L'inscription à chaque formation est de 450 euros HT.**

L'inscription à 4 formations sera forfaitisée à hauteur de 1000 euros HT.

Pour toute information sur cette formation ou pour vous inscrire : [secretariat@asea-avocats.com](mailto:secretariat@asea-avocats.com) ou 04 37 24 29 99

Nous vous espérons nombreux à ces séances.